



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### du jeudi 6 mai 2021 à 20h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Amitié à MORESTEL le jeudi 6 mai 2021 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Etaient présents** : Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

#### **Ont donné pouvoir ou sont excusés :**

Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS),  
Stéphanie RADESIC,

Les Conseillers présents, soit 25 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers à savoir Madame Sukran BOYRAZ.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente Stéphanie Reyboz, nouvelle Directrice Générale des Services qui succèdera à M. Eric Caretti dans les prochaines semaines.

#### **1. Adoption du compte-rendu précédent.**

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Communication par le Maire des décisions prises en application de l'article L2122-22 du C.G.C.T.**

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Numéro de décision	Date	Objet
12/2021	22/03/2021	Contrat avec la Société Point Bureautique pour la maintenance d'un photocopieur à l'accueil de la mairie au tarif de : 0,004 € HT/copie en noir et blanc et de 0,04 € HT/copie en couleur.
13/2021	25/03/2021	Contrat avec la Société Point Bureautique pour la maintenance de deux photocopieurs à l'école élémentaire Victor Hugo au tarif de 0,004 € HT/copie en noir et blanc et de 0,04 € HT/copie en couleur.
14/2021	25/03/2021	Contrat de location avec la Société GRENKE pour la location de deux photocopieurs RICOH MP 3555 et IMC 2500 à l'école Victor Hugo. Montant du loyer 186,25 € HT/mois pour une durée de 5 ans.

15/2021	2/04/2021	<p>Contrat de maintenance pour l'entretien de la fontaine du rond-point du jet d'eau et de la place des Halles avec la société ELECTReau de SAINT-CHEF. Contrat comprenant trois forfaits :</p> <p>-forfait mise en service pour les deux fontaines : 1500 € HT /an.</p> <p>-forfait passage mensuel pour la fontaine place des halles : 250 € HT/passage</p> <p>-forfait d'hivernage pour les deux fontaines : 800 € HT/an.</p>
---------	-----------	--

### 3. Budget principal – Décision modificative n°2/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à des ouvertures ou à des virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

CONSIDERANT la nécessité de réajuster certains crédits ouverts en section de fonctionnement et d'investissement,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative n°2/2021 du budget principal ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
imputation		intitulé	dépenses	recettes
Chapitre	article		€	€
O23		Virement à la section d'investissement	<b>11 731,00</b>	
O11	61521	Entretien de terrains	10 000,00	
67	673	Titres annulés sur ex. antérieurs	6 989,00	
74	7411	Dotations forfaitaire		- 3 940,00
74	74121	Dotations de solidarité rurale		32 647,00
74	74127	Dotations nationales de péréquation		13,00
		<b>TOTAL</b>	<b>28 720,00</b>	<b>28 720,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
imputation		intitulé	dépenses	recettes
Chap/Opéra	article		€	€
O21		Virement de la section de fonctionnement		<b>11 731,00</b>
O41	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		192 109,78
O41	21531	réseaux d'adduction d'eau	192 109,78	
O41	238	Avances versées		7 700,00
O41	2315	Installations, matériel et outillage techn.	7 700,00	
op°18	1328	Cinéma		- 11 731,00
		<b>TOTAL</b>	<b>199 809,78</b>	<b>199 809,78</b>

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE la Décision Modificative n°2/2021 au budget principal portant ajustement des crédits en fonctionnement et en investissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **4. Demande de subvention à la région pour l'extension du système de vidéoprotection**

La municipalité a installé lors de deux premières phases d'équipement, 27 caméras extérieures visionnant la voie publique :

- ✓ Place St- Symphorien : 4 caméras
- ✓ Place des Halles : 3 caméras
- ✓ Rond-point du jet d'eau : 5 caméras
- ✓ Place du Champ de Mars : 4 caméras
- ✓ Abords du lycée : 2 caméras
- ✓ Rond-point du Belvédère : 3 caméras
- ✓ Place des 4 vies : 2 caméras
- ✓ Espace Clos Claret : 2 caméras
- ✓ Zone industrielle : 2 caméras

Après expérimentation, il est nécessaire de compléter ce réseau pour couvrir l'ensemble des besoins :

- ✓ Installation de 5 nouvelles caméras : 3 caméras panoramiques place des Halles, 1 panoramique au rond-point de la Rivoirette et une caméra vers le parvis de l'église St Symphorien et la rue Ravier
- ✓ Remplacement du serveur d'enregistrement numérique des images
- ✓ Création d'un réseau fibré pour relier les caméras au centre de visionnage et d'enregistrement

Le montant des travaux est estimé à 91 835,32 € TTC et pourrait bénéficier d'une aide de la région de 50% de la dépense H.T avec un plafond de 15 000 € par caméra et 50 000 € par commune et par an, soit une subvention envisagée de 25 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes au titre de la sécurisation des espaces publics.

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE le projet d'extension du système de vidéoprotection
- SOLLICITE l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches pour ce faire.

#### **5. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications à apporter au tableau des emplois.

Un agent à temps non complet de 25.90/35<sup>ème</sup> affecté à l'entretien des bâtiments communaux et au restaurant scolaire Louis Rive partira au 1<sup>er</sup> juin 2021. Deux agents du même service souhaitent une augmentation de leur taux d'emploi, actuellement de 9/35<sup>ème</sup> et 28.25/35<sup>ème</sup>.

- Il est donc proposé de modifier les trois postes au 1<sup>er</sup> juin 2021 en supprimant trois emplois au grade d'adjoint technique à temps non complet de 9/35<sup>ème</sup>, 25.90/35<sup>ème</sup> et

28.25/35<sup>ème</sup> puis en créant trois emplois au grade d'adjoint technique à temps non complet de 10.5/35<sup>ème</sup>, 24.50/35<sup>ème</sup> et 30/35<sup>ème</sup>. Un agent sera recruté sur l'emploi à 10.5/35<sup>ème</sup>.

Un agent à temps complet affecté aux espaces verts partira au 1er juin 2021. Un nouvel agent est recruté sur le grade d'adjoint technique.

- Il convient donc de supprimer un emploi au grade d'agent de maîtrise à temps complet et de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Certains agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

- Rédacteur à temps complet promu au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

- Adjoint technique à temps non complet de 30/35<sup>ème</sup> promu au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 30/35<sup>ème</sup>.

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet promu au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Dans ce cadre, et afin de pouvoir procéder aux nominations, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale,

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- APROUVE les suppressions et créations de postes présentés ci-dessus.

- DIT que le tableau des effectifs du personnel communal sera modifié en conséquence.



## **6. Contrats aidés Maison Ravier.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'association des Amis de la Maison Ravier a demandé à la commune de municipaliser la gestion de ses activités afin de pérenniser les actions du musée, notamment la gestion du personnel saisonnier durant la période d'ouverture au public.

Afin de remplir les missions d'accueil du public de la Maison Ravier, trois emplois saisonniers de début mai à fin novembre d'une quotité hebdomadaire de 22h30 chacun sont à créer. Il est proposé de recourir aux contrats aidés et notamment au dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) qui facilite l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La rémunération sera égale au SMIC horaire. Dans le cadre du PEC, une aide de l'Etat sera accordée à la commune par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 40 à 65% du SMIC.

Il est donc proposé de recourir à ce dispositif en conciliant les besoins de la Maison Ravier avec la perspective d'aider des demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes n°2020-304 du 31 décembre 2020,

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- DECIDE de recruter trois agents d'accueil/surveillance sous contrat PEC à temps non complet de 22h30/hebdo du 10/05/2021 au 30/11/2021,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

*Monsieur le Maire précise donc que le recrutement de ces emplois saisonniers est le premier pas vers la municipalisation de la maison Ravier.*

*L'objectif à terme est d'obtenir l'appellation « Musée de France ». Cette appellation permet d'être mentionné dans les documents de communication du ministère de la culture, d'obtenir des subventions de l'état pour l'investissement, la conservation, la restauration et surtout, la possibilité de transférer la propriété des collections à un autre musée de France, ou de bénéficier du transfert de propriété de collections d'un autre musée de France.*

*Par ailleurs, le médiateur culturel de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné va aider la responsable du musée à porter des animations.*

## **7. Transfert de droit de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes Balcons du Dauphiné au 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR du 24 mars 2014 a prévu le transfert de plein droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Concernant les Balcons du Dauphiné, ce transfert n'a pas eu lieu car une minorité de blocage s'y est opposée en 2017.

Cette même loi a organisé un nouveau transfert de droit de la compétence PLU aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ceux-ci deviennent compétents de plein droit sauf si une minorité qualifiée de communes s'y oppose.

Aussi, si dans les trois mois précédents le transfert, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'est opposée au transfert, celui-ci n'aura pas lieu.

La loi du 14 novembre 2020 qui proroge d'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 a repoussé ce transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Aussi, les communes membres des Balcons du Dauphiné peuvent décider de s'y opposer en prenant une délibération entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021, étant précisé que la délibération doit parvenir à la préfecture au plus tard à cette dernière date.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est opposé à ce transfert et qu'il s'en est ouvert par un courrier adressé aux 46 maires des Balcons du Dauphiné et joint à la présente délibération. Aussi, il demande aux membres du conseil de se prononcer.

*Avant d'ouvrir le débat, Monsieur le Maire rappelle les principaux arguments exposés dans son courrier.*

*Tout d'abord, la commune perdra de sa « souveraineté » et la maîtrise de son foncier. La législation et les documents de norme supérieure comme le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) limitent déjà énormément les possibilités dans les orientations du PLU.*

*Ensuite, il est inconcevable pour lui que des élus se permettent de décider ce qui s'appliquera dans les communes voisines.*

*Enfin, le gain financier annoncé pour l'établissement d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) n'est pas un argument valable : d'une part il n'est pas garanti et d'autre part, les communes devront tout de même payer par le biais d'une contribution.*

*Monsieur le Maire donne la parole à Wilfried Maduli.*

*Ce dernier explique que le PLUi se traduirait concrètement par un document de 800 à 1000 pages qui réglerait le droit des sols de 47 communes avec des problématiques et des bassins de vie totalement différents. Cela posera indéniablement des difficultés dans la compréhension des règles et de leur application aux cas pratiques.*

*De plus, l'existence du SCoT qui s'applique à l'ensemble du territoire des Balcons du Dauphiné fait déjà office de PLUi puisque tous les PLU doivent s'y conformer.*

*Le PLU de Morestel est en cours de révision : les élus, et lui le premier, se rendent bien compte que chaque réunion avec les représentants de l'Etat et du Symbord (syndicat qui gère le SCoT) est un véritable combat pour faire valoir les enjeux de Morestel : sa qualité de vie avec le label villes et villages fleuries, ses nombreux habitats pavillonnaires et ses commerces dynamiques ...*

*Certes, la législation force à la densification urbaine, même elle ne peut pas l'être de la même façon pour l'ensemble des zones urbaines.*

*Wilfried Maduli conclut en disant que même si la compétence PLU devenait communautaire, tout le travail effectué dans le cadre de la révision du PLU de Morestel ne sera pas inutile. L'éventuel PLUi ne serait pas applicable avant 8 ans environs.*

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.*

*Brigitte Cézard questionne Monsieur le Maire : en tant que Vice-Président de la Communauté de communes, ne risque-t-il pas d'être mis en porte à faux par rapport aux autres Vices-Présidents avec l'envoi de ce courrier ?*

*Monsieur le Maire rappelle son positionnement : il a écrit ce courrier en tant que maire qui défend les intérêts de sa commune. Lorsqu'il siège ou travaille à l'intercommunalité, il défend l'intercommunalité ! Il n'y a aucune ambiguïté. Par bienséance, il en avait avisé le Président de la communauté de communes au préalable.*

*Il précise également que la Communauté de Communes n'a pris aucune position sur cette prise de compétence : elle laisse le libre arbitre aux communes.*

*Thierry Guillem lui demande s'il a eu des retours des maires. Il sait déjà que cinq communes ont voté contre le transfert de la compétence PLU.*

*Yoann Godet rappelle que ce n'est pas la première fois que le conseil s'est opposé au transfert de compétence du PLU, pourquoi remettre au vote cette décision ?*

*Wilfried Maduli rappelle que la loi ALUR de 2014 a prévu le transfert de plein droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme aux EPCI. Il y a donc un vote à chaque changement de mandat. Le prochain aura lieu en 2026 si le transfert n'est pas acté cette année. Il ne faut pas pour autant se résigner : il peut y avoir une modification de la législation. Dans le prolongement du « plan biodiversité » présenté à l'été 2018, le gouvernement a publié, le 29 juillet 2019, une instruction relative à la mise en œuvre, à horizon 2050, du principe « zéro artificialisation nette » (ZAN) : à terme plus aucune construction sur terrain nu ne sera acceptée. L'urbanisation ne pourra se faire qu'avec la densification : remplacer les zones pavillonnaires par des immeubles.*

*Or, depuis 2 ans, il y a énormément de projet de lotissement : les attentes des citoyens sont en contraction avec la volonté de densification de l'Etat.*

*Pour conclure le débat, il est rappelé qu'un niveau communal, les élus peuvent se battre pour défendre les intérêts de la commune, trouver des arguments et faire des compromis avec les services de l'Etat. Au niveau intercommunal, il n'y aura jamais la même implication. C'est donc l'avenir de la commune qui se joue dans ce vote.*

**Après avoir clôturé les discussions et après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- S'OPPOSE au transfert de plein de droit de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné au 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

## **8. Comptes rendus des présidents de commissions et des conseillers municipaux**

### ***Wilfried MADULI – commission urbanisme***

- PLU :

son approbation est programmée pour cette fin d'année. Une présentation du document sera faite au conseil à l'automne.

- Autorisations d'urbanisme / programmes immobiliers :

Les travaux de la résidence Côté Parc dans l'ancien restaurant « chez les gones » et dans l'ancien hôtel Servhotel vont bientôt débuter.

La résidence Baudelaire – Route de Lyon : ce programme très bien intégré de 37 logements est achevé. Wilfried Maduli et Monsieur le Maire ont pu visiter la résidence.

### ***Michelle PILOZ – commission sociale***

- Projet pour les aînés :

Comme « L'Après-midi des aînés » ne pourra pas être organisé cette année à cause de la crise de la COVID19 et des restrictions sanitaires : la commission travaille à la confection d'un colis.

- Mutuelle communale :

La commission a commencé à travailler la question.

### **Estelle KELLER – commission culture - communication**

- Dates de réouvertures des équipements culturels en fonction du calendrier de déconfinement :  
Maison Ravier : 19 mai  
Cinéma les Dauphins : 19 mai  
Tour médiévale : 9 juin  
Pour information, les « Mardis des dauphins » vont pouvoir reprendre le 1<sup>er</sup> juin à 18h30 avec la projection d'un film documentaire sur les îles bretonnes

### **Aimé VIAL :**

- Dans le cadre des prochaines élections départementales, le programme de la majorité actuelle mentionne le subventionnement pour la vidéoprotection. En fonction des résultats du scrutin, cela pourrait être un financement complémentaire à celui de la région pour l'extension du réseau de la commune.  
Monsieur le Maire indique que les travaux auront certainement commencé avant et il sera alors impossible de déposer une demande de subvention.

### **Thierry Guillem :**

- Ce dernier remercie l'équipe municipale pour l'instauration de la zone 30 en centre-ville.

### **Jean-Philippe PAUGET**

- En complément des discussions sur le transfert de la compétence du PLU à la communauté de communes, il précise que le marché de l'immobilier est très dynamique sur la commune et que les prix sont en hausse substantielle.

### **Marie-Lise Perrin : commission écoles – administration générale**

- Projet « Autour de l'Arbre » porté la Mairie avec les écoles ; projet monté en 2019 pour l'année scolaire 2019 / 2020

Programme :

1. Une pièce de théâtre de Jean Giono « L'Homme qui plantait des arbres » pour les CP aux CM2 ; pièces jouées 2 fois au cinéma en janvier 2020 (et jouée aussi le soir tout public, gratuit) ; joli succès car salles combles pour les 2 séances aux enfants et forte fréquentation le soir (pas jaugées à l'époque)
2. Une exposition d'œuvres par classe à la Maison Ravier ; cette animation n'a jamais pu se tenir après le début de la crise sanitaire ; décision fin 2020 par les écoles de ne plus le faire (trop ancien) ; les enfants auront fait le travail artistique avec leur enseignant ; il aura juste manqué l'exposition
3. Pour les maternelles, il était prévu des ateliers découvertes avec Loparvi dans le Clos Claret. Ils auront lieu en juin 2021 avec les bénévoles de la commission forêt de Loparvi qui a gentiment donné de suite des dates aux enseignants.

- Cantine scolaire :

La délégation de service public pour la restauration scolaire doit être renouvelée pour la rentrée de septembre 2021. Une consultation est en cours et ce, jusqu'au 17 mai. Désormais les repas devront être livrés en liaison chaude.

*Départ de Bernard Jarlaud à 21h15*

### **Estelle GHORIS – commission vie associative**

- La vie associative est toujours en suspens : seules les activités sportives en extérieur sont autorisées pour l'instant.
- Journée des associations : elle est programmée le 3 septembre. Tout est prévu pour qu'elle se déroule en extérieur au cas où les restrictions sanitaires l'imposent.

- Occupation des salles par les associations : l'élaboration des plannings pour septembre est en cours.

### ***Alain Moiroux – commission travaux-qualité de vie***

- Travaux accessibilités :

Les travaux au cinéma sont achevés, ceux du cimetière sont en cours. D'ici juillet, le programme 2021 de mise en accessibilité sera achevé. Pour rappel le coût de ces travaux s'élève à 100 000€ et concerne la mise en accessibilité du cinéma, de l'espace Pictur'halles, du cimetière, de la maison des Haras, des salles de danse et du Secours catholique, des sanitaires au stade.

- Plan de circulation :

Zone 30 : reste les panneaux de fin de zone à poser.

- Rue Daubigny :

la démolition de la maison Rival a débuté ce jour. Fin de semaine prochaine, les travaux d'enfouissement des réseaux débuteront. L'aménagement de cette voie prévoit la mise en sens unique, la réalisation de 20 places de stationnement, et à droite de la chaussée un espace multifonctionnel pour les piétons et les cyclistes. Ces derniers seront autorisés à circuler à contre sens puisqu'il s'agit d'une zone 30.

A ce sujet, les cyclistes qui empruntent la rue Blanche en zone 30 à contresens s'engagent ensuite sur la rue Ravier à contre sens également, ce qui est très dangereux. Sandrine Budin doute du respect de la vitesse par les véhicules en zone 30.

### ***Paul LAVIE – commission commerce - animation***

- Alpes Isère Tour :

La course cycliste passera sur la commune le 19 mai entre 15h06 à 15h15. Les coureurs arriveront de St Victor de Morestel, passeront par le rond-point des jets d'eau puis prendront la direction de Sermérieu.

- 33<sup>ème</sup> édition de l'Ain Bugey Valromey Tour :

Cette course aura lieu du 10 au 14 juillet. Morestel sera ville étape le 11 juillet.

- Festivités du 14 juillet :

Le feu d'artifice est retenu mais la décision du maintien des festivités sera prise au plus tard le 15 juin en fonction des normes sanitaires.

- Fête de la musique :

Il a été décidé de l'annuler car il sera impossible de respecter les restrictions sanitaires avec 12 scènes.

### ***Informations données par Monsieur le Maire***

- Poste de Directeur Général des Services :

il adresse de nouveau ses remerciements à Eric Caretti. Damien Maubert assure l'intérim le temps de la prise en fonction définitive de Stéphanie Reyboz.

- Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin :

Monsieur le Maire annonce qu'il sera le suppléant d'Olivier Bonnard aux élections départementales. et Nathalie Peju, maire Porcieu-Amblagnieu, sera suppléante d'Annie Pourtier.

Damien Maubert a composé les bureaux de vote. Il organisera une information sur le déroulement des scrutins avant le 20 juin.

Tous les assesseurs et membres du bureau peuvent se faire vacciner. Monsieur le Maire encourage les élus à se faire vacciner.

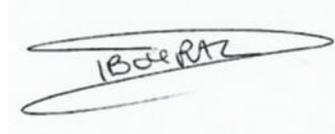
- Tirage au sort pour le jury d'assises :

13 personnes entre 23 à 70 ans :

N°750 : TASTEKIN Serkan  
N° 2057 : HEROLE Charles  
N° 1031 : CREUSOT Patricia  
N° 1000 : DAGHERO Patrick  
N°146 : MELIAN RAMOS Marie-Jeanne  
N° 21 : FRAPPIER Vanessa  
N° 170 : PRIEUR Laurent  
N°1974 : BOUZIDI Abdelhamid  
N° 668 : MARTIN GARIN Guillaume  
N° 9 : DJAALANE Samira  
N° 457 : SIGAUD Yvonne  
N° 3 : BAIAMONTE Laëtitia  
N° 900 : SETTIER Marie-France

**Séance levée à 21h45**

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, reading 'Sukran BOYRAZ', enclosed within a hand-drawn oval shape.

Sukran BOYRAZ